

## ■ COMMENT S'INSCRIRE ?

### LES CANDIDATURES

> Une réunion publique d'information se tiendra chaque année entre les mois de février et mars\*, au collège Pasteur.

Dès le lendemain de la réunion, les dossiers de candidatures seront :

- Soit à retirer à l'accueil du Conservatoire ou du collège Pasteur ;
- Soit à télécharger sur leurs sites Internet.

> Les dossiers dûment complétés seront à déposer directement au collège Pasteur, avant le 30 avril.

### LES INSCRIPTIONS

> Les élèves retenus devront procéder à leurs inscriptions au collège Pasteur et au Conservatoire.

VENEZ NOUS RENCONTRER  
À L'OCCASION DE  
NOS PORTES OUVERTES !\*

\* Date indiquée chaque année sur les sites Internet  
du collège Pasteur et du Conservatoire Edgar Varèse



Collège PASTEUR  
71000 Mâcon  
Tél : 03 85 38 06 46  
Fax : 03 85 38 81 41  
Mél : 0711052h@ac-dijon.fr



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Saône-et-Loire



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ



## COLLÈGE LOUIS PASTEUR

Impasse Pasteur

71000 Mâcon

Tél. : 03 85 38 06 46

0711052h@ac-dijon.fr

col71-pasteur-macon.ac-dijon.fr

## CONSERVATOIRE EDGAR VARÈSE

3, rue de la Préfecture

71000 Mâcon

Tél. : 03 85 38 15 84

conservatoire@mb-agglo.com

www.mb-agglo.com

Création : Service communication de Mâconnais-Beujolais Agglomération - Crédits photos : Adobe Stock - Janvier 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

## COLLÈGE LOUIS PASTEUR

&

conservatoire  
DE MUSIQUE ET DE DANSE  
edgar varese



# CHAD

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE



Mâconnais-Beujolais  
AGGLOMÉRATION  
www.mb-agglo.com

## ■ C'EST QUOI ?

> Depuis la rentrée 2020, l'Éducation Nationale et le Conservatoire proposent un cursus en Classe à Horaires Aménagés Danse, pour les **élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> au collège Pasteur de Mâcon**.

> **Ouvertes aux élèves motivés, débutants ou non débutants**, les classes CHAD permettent de suivre une formation spécifique dans le domaine de la danse, sur le temps scolaire, en complémentarité de la formation générale.

> Tout en suivant un cursus scolaire normal, les élèves de ces classes bénéficient d'un enseignement chorégraphique conséquent : cours de danse contemporaine, de danse classique et de culture chorégraphique, pour un **volume horaire de 6h par semaine**.

Les élèves se déplacent aux studios de danse du Conservatoire, situés au Théâtre de Mâcon, avec un assistant d'éducation, pour bénéficier de cet enseignement spécifique.

> **L'enseignement chorégraphique est totalement gratuit**. Les cours de danse sont dispensés par des professeurs du Conservatoire.

> **Deux disciplines sont proposées** : la danse contemporaine et la danse classique.



## ■ POUR QUI ?

> **Tout élève scolarisé en CM2, motivé par une activité chorégraphique et souhaitant s'inscrire dans une voie d'excellence, peut entrer en classe CHAD**. Il s'agit d'apporter aux élèves, en complément des disciplines dispensées par le collège, une ouverture culturelle et plus spécifiquement autour de la danse. Conformément à la réglementation en vigueur, les élèves inscrits en classe CHAD ne peuvent pas suivre l'enseignement d'une option facultative (latin...).

> **Un élève inscrit en classe CHAD a vocation à suivre ce cursus de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.**

### LES CONDITIONS D'ADMISSION

> **La classe CHAD est ouverte à tous les élèves s'inscrivant au collège Pasteur de Mâcon**.

L'effectif maximum de la classe est de 15 élèves.

> La liste des élèves retenus est établie par une commission d'admission composée de représentants de l'Éducation Nationale et du Conservatoire. La commission étudiera les candidatures selon les critères suivants : motivation de l'élève, sensibilisation au projet, autonomie dans le travail scolaire. Sur avis de la commission de recrutement, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale décidera de l'affectation des candidats dans le dispositif CHAD.

**La recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.**



*Pour les élèves ne faisant pas partie du secteur du collège Pasteur : une demande de dérogation auprès de l'établissement d'origine est nécessaire pour l'admission en classe CHAD.*